



Facture surprise droits et taxes

Par **FREDMART13**, le **23/03/2015** à **15:00**

Bonjour, rnLes parents de notre correspondante canadienne lui ont fait envoyer un cadeau pour ses 16 ans. Nous avons réceptionné le paquet le 2 mars sans que rien ne nous soit demandé à part une signature attestant de la livraison. rnEt Surprise, la société FedEx nous a ensuite envoyé une facture, à notre nom, datée du 10 mars que nous avons reçue le 21 mars, nous réclamant 47,40 € pour Droits et Taxes (Débours TVA non applicable : 33,00 €, Frais de dossier taxable à 20% : 12,00 €, TVA à 20% : 2,40 €). rnRappelons que :rn- Ce n'est pas nous qui avons passé la commande,rn- Nous n'avons passé aucun contrat avec ce transporteurrn- Nous ne sommes pas les destinataires de ce paquetrn- Ce cadeau repartira avec la jeune fillern- Personne n'a réclamé ou signalé quoi que ce soit ni avant ni au moment de la livraison quant à des frais supplémentaires.rnrnDe plus, au dos de la facture sont imprimées les "condition générale de paiement de FEDERAL EXPRESS" stipulant en point 3 : rn« Les droits et taxes, que Federal Express, en tant que commissionnaire agréé, verse à l'administration des douanes, sous sa responsabilité personnelle, pour le compte de ses mandants, doivent faire l'objet d'une avance de fonds par le destinataire au plus tard lors de la livraison des colis. »rnrnCette facture nous semble donc abusive. Qu'en pensez-vous ? rnJe ne suis pas sûre du choix du forum pouvez vous m'indiquer si je dois en changer.rnMerci de votre attention

Par **moisse**, le **23/03/2015** à **15:34**

Bonsoir,rnCette facturation n'est pas abusive, toute importation hors UE fait l'objet de naturalisation, ici francisation, avec paiement des droits et taxes, outre l'intervention du transitaire qui ne travaille pas gratuitement.rnLe pire est qu'au retour des droits et taxes seront établis à l'entrée au canada pour exactement les mêmes motifs.rnEn fait les parents en question auraient dû mettre en place un envoi sous régime d'exportation temporaire, comme

font les représentants ou participants aux foires internationales.rnCela:rn* les auraient privé de récupérer les droits et accises canadiennes à la sortie de ce pays ce qu'ils ont certainement fait.rn* aurait permis l'admission temporaire en France.rnVoir ici en quoi cela consiste :rn<http://www.douane.gouv.fr/articles/a10858-admission-temporaire-de-marchandises>

Par **FREDMART13**, le **25/03/2015** à **07:35**

BonjourrnMerci de cette réponse rapide même si elle ne m'est pas favorable. Je ne pense pas que les parents de la jeune fille aient su qu'il y aurait des taxes supplémentaires. Je n'ai plus qu'à leur annoncer la bonne nouvelleEn tout cas merci encore moisse.